



## **Avis de consultation publique pour la demande de reconnaissance de l'Indication Géographique Protégée (IGP) - Vin du Québec**

L'Association des vignerons du Québec (AVQ), en application de la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants* (c. A-20.03) a transmis une demande de reconnaissance de l'Indication Géographique Protégée (IGP) *Vin du Québec* au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Le CARTV soumet le cahier des charges à une consultation publique, d'une durée de 60 jours débutant le 12 juin 2017. Ce document peut être commenté jusqu'au 10 août 2017 inclusivement.

Toutes les informations concernant le processus de consultation, le cahier des charges ainsi qu'une fiche résumant celui-ci peuvent être consultés sur le site Web du CARTV:

<http://www.cartv.gouv.qc.ca/demande-reconnaissance-l-igp-vin-quebec>

Une copie papier peut être demandée au CARTV par téléphone au 514.864.8999 ou par courriel : [consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca](mailto:consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca)

Pendant cette période, toute personne ou organisation peut émettre une observation à propos de cette demande, appuyée d'un argumentaire, en écrivant au Conseil des appellations réservées et des termes valorisants :

*Par la poste :* Consultation publique « Vin du Québec »  
CARTV  
4.03 – 201, boulevard Crémazie Est  
Montréal QC H2M 1L2 Canada

*Par télécopieur :* 514.873.2580

*Par courriel :* [consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca](mailto:consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca)